

Assemblage
Décoration
Mercier Frères
179, rue Nationale,
LILLE
Lustrerie
Papiers points

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
	France et Belgique.....	> 23.00; > 43.00; > 80.00
	Etranger.....	> 35.00; > 70.00; > 140.00
	Tarif A.....	> 50.00; > 100.00; > 200.00

ANNONCES.....
REDACTION.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1904. Inter. 4.
TOURCOING..... 33, rue Carrez, Tél. 27.
LILLE..... 10, Faidherbe, Tél. 57.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.49

Chèques
postaux
87 Lille

Pour satisfaire
les milliers de clients
qui n'ont pu être servis
CONTINUATION
VENTE RECLAME
Rabais Enormes
PALAIS
DE LA CHAUSSURE
Au Soldat
33-35, rue Pierre-Motte
ROUBAIX

LES NEGOCIATIONS DE LA HAYE

Les interventions énergiques de MM. Snowden et Tardieu

M. CURTIUS PROPOSE UN COMPROMIS

La Haye, 11 janvier. — La Conférence est entrée ce matin dans une phase décisive. Au cours d'une séance tenue par la Commission des Réparations allemandes, M. Jaspard, qui présidait, ayant demandé qu'on précisât l'état des pourparlers officiels entre délégués, M. Chéron répondit qu'il avait le regret de constater que cet état était stationnaire, la délégation allemande réclamant fréquemment des délais, soit pour réfléchir, soit pour consulter le Cabinet du Reich. Son collègue allemand, M. Moldenhauer, développa alors de nouvelles considérations sur le moratoire.

L'intervention de M. Snowden

« Les discussions n'ont que trop duré... » Quant il eut terminé, M. Philippe Snowden demanda la parole. Il déclara qu'il devait exprimer sa pensée avec force et en toute franchise. « Les discussions n'ont que trop duré jusqu'à présent et il est intolérable, dit-il en propres termes, qu'on n'aboutisse jamais. Si aimable que soit l'hospitalité hollandaise, nous ne pouvons tout de même pas passer notre vie à La Haye, ajouta-t-il. »

Le Chancelier de l'Échiquier ayant énuméré les questions encore litigieuses, affirma que quand des délégués ont des pouvoirs de plénipotentiaires, ils ne doivent pas sans cesse consulter leur gouvernement ou des personnalités si importantes que fussent leurs fonctions, comme le fait la délégation allemande à l'égard du docteur Schacht. Et M. Snowden fit cette proposition : « C'est très simple. Nous allons inscrire nos solutions dans un projet de protocole. Nous vous le remettrons et vous nous ferez savoir si vous l'acceptez ou si vous le refusez. »

« Si vous préférez continuer le plan Dawes, à votre disposition... » Au surplus, conclut le Chancelier de l'Échiquier, si vous préférez la continuation du plan Dawes à la mise en œuvre du plan Young, nous sommes à votre disposition. »

M. Curtius propose un compromis pour la date des versements mensuels

Ce discours produisit, par sa netteté, une forte impression sur la délégation allemande qui réagit vivement par l'organe de M. Curtius :

« La délégation allemande, dit-il, ne fait rien pour retarder les travaux de la Conférence. La plupart des difficultés sont soulevées à l'occasion des textes présentés par les puissances créancières. Du reste, les plénipotentiaires allemands sont prêts dans le délai de deux heures à faire connaître leur réponse écrite sur tous les points en suspens. »

Et pour commencer, le ministre des Affaires étrangères du Reich proposa le compromis suivant : Pour la date des versements mensuels de l'Allemagne, fixation au 15 du règlement de la taxe sur les chemins de fer et à 30 des paiements budgétaires. M. Snowden, reprenant la parole, se déclara satisfait de l'heureux changement d'attitude de la délégation allemande qu'il considéra comme favorable au développement de la négociation. Il remercia M. Curtius de sa proposition qu'il accepta.

La séance fut alors ajournée. Les représentants des puissances créancières se réunissent à 15 heures pour étudier la réponse écrite de la délégation allemande.

Le mémoire allemand sur les points litigieux

La Haye, 11 janvier. — Les représentants des puissances créancières se sont réunis, cet après-midi, à 15 h. 30, pour prendre connaissance du mémoire allemand sur les points litigieux savoir : date des versements ; gazes rétroactifs ; moratoire ; accord germano-américain et accord germano-polonais ; liquidation du passé ; mobilisation de la créance ; dépôt spécial de l'Allemagne à la banque.

A 17 heures, les mêmes délégués se sont réunis, très vite avec leurs collègues allemands, pour discuter leur mémorandum. Un accord définitif est intervenu sur la rédaction du texte qui vise l'accord germano-polonais, les tarifs ferroviaires et la liquidation du passé. La question du dépôt de l'Allemagne à la banque a été renvoyée aux experts, mais il n'y a plus de difficultés fondamentales à résoudre. Enfin la Commission reprendra, lundi après-midi, l'examen des quatre dernières questions.

En ce qui concerne le gage rétroactif, la formule allemande sera acceptée par les créanciers, si l'Allemagne adhère à la fixation au 15 de la date de tous ses versements mensuels, qu'il s'agisse de la taxe sur les chemins de fer ou des paiements budgétaires.

LA DISCUSSION

La discussion est après-midi à porté surtout sur la mobilisation de la créance allemande.

M. Tardieu M. Tardieu a déclaré que, pour ne pas la gêner, l'État allemand devait s'engager à ne faire aucune opération de crédit à l'étranger, après la ratification du plan Young.

M. Moldenhauer Mais M. Moldenhauer a soutenu que le plan n'imposait à l'Allemagne aucune obligation de cette nature et il a ajouté que le gouvernement allemand devait notifier à la Reichsbank, ses décisions en matière d'emprunt extérieur. Au surplus, un emprunt était en voie de négociation avec la firme Kruger qui serait réalisé après la mise en vigueur du plan.

Réplique de M. Tardieu M. Tardieu a répliqué que, dès le 5 novembre, M. Briand lui-même avait fait savoir à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris qu'il n'accepterait pas la conclusion de cet emprunt, qui concurrencerait la mobilisation du plan Young.

Quant à la consultation de la Reichsbank, s'il est logique qu'elle s'occupe quand le gouvernement veut contracter des emprunts, elle apparaît toutefois sans raison, quand il s'agit pour l'Allemagne de s'emprunter vis-à-vis de ses créanciers, à ne pas emprunter à l'étranger. « Surplus, a conclu le président du Conseil français, c'est là une question essentielle pour nous. Si nous n'avons plus toute facilité pour mobiliser notre créance, si, par là, le plan Young ne présente plus pour nous d'intérêt, je dois vous dire nettement que la France y renoncera. »

Le ministre des Finances allemand a affirmé que l'emprunt Kruger, échelonné sur 16 mois, ne devait pas inquiéter les créanciers de l'Allemagne et il a insisté sur la nécessité de la consultation de la Reichsbank, par le gouvernement.

Le nouveau M. Tardieu est intervenu : « Nous voulons, a-t-il dit, résister nettement cette question, parce que l'Allemagne, dans ces derniers mois, a voulu contracter plusieurs emprunts à l'étranger. La banque Morgan lui a opposé un refus en novembre. Le gouvernement s'est alors adressé à la banque Dillon et Reed, pour obtenir 100 millions de dollars. Il dut y renoncer, après les observations qui furent présentées par M. Briand à son ambassadeur. »

M. Snowden A son tour, M. Snowden a déclaré que, sans vouloir mettre sur le crédit de l'Allemagne un embargo éternel, il lui était impossible de ne pas s'engager à faciliter la mobilisation de la première tranche.

M. Chéron Enfin, M. Chéron a mis fin aux débats en déclarant que, contrairement à l'opinion de son collègue allemand, le Reich était bien tenu par le plan lui-même de faciliter la mobilisation.

BILLET PARISIEN

M. Snowden contre les Allemands

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 11 JANVIER (MERCREDI.) Les Allemands, se rappelant la brutale intervention de M. Snowden à la première conférence de La Haye, comptent beaucoup sur l'homme du Yorkshire pour nous pousser à accepter, en désespoir de cause, les thèses allemandes. M. Snowden, parce qu'il a les préjugés anglo-saxons mêlés aux préjugés socialistes, est, de fait, assez médiocrement disposé envers les conceptions françaises. Mais il faut lui reconnaître les qualités qui correspondent à ses défauts. Il ne manque ni d'une certaine hauteur, ni d'une certaine aptitude à comprendre les situations en apparence les plus compliquées. Avec lui, il convient de jouer franc jeu sous peine de se voir accuser de nourrir les arrière-pensées les plus tortueuses.

Les délégués allemands ont si bien fait en multipliant les chicanes inutiles et en pratiquant l'obstruction en toute occasion, qu'ils n'ont pas tardé à impatier M. Snowden qui aime les négociations menées tambour battant. Durant ces derniers jours, l'air du Bienenhof s'était chargé de trop d'électricité pour que l'orage ne fût pas par éclater. L'événement s'est produit ce matin, non sans amener un changement appréciable et salutaire dans l'attitude des envoyés du Reich.

M. Snowden, voulant mettre un terme aux disputes stériles qui duraient des heures précieuses, a adressé ce matin aux Allemands une mise en demeure catégorique : il n'a pas hésité à les menacer du retour au plan Dawes. On juge de l'effet que de telles paroles ont pu produire sur tous. Mais les plus surpris furent sans conteste les Allemands qui, par la bouche de M. Curtius, sortirent aussitôt de leur attitude d'obstruction. Ils firent enfin des propositions raisonnables sur la date des versements. La conférence venait enfin d'enregistrer un progrès décisif.

Cet incident, en poussant les négociations dans la voie des réalisations, a été salué comme un fait dont il convient de se féliciter. Nous n'en discuterons pas ; mais il faut surtout attirer l'attention du public français sur les conséquences qu'il peut avoir. M. Snowden prend figure d'arbitre et l'opinion mondiale s'occupe de plus en plus de cette idée que c'est entre ses mains que réside le sort de la Conférence de La Haye. Craignons que, pour hâter la conclusion des pourparlers du Bienenhof, l'impétueux enfant du Yorkshire n'use de la douche écossaise. Ce curieux homme a des traits qui peuvent nous plaire ; mais souvenons-nous que ses brusques manières s'exercent à l'occasion à nos dépens. R...

LA TENTATIVE DE COSTES

Marseille, 11 janvier. — L'aviateur Costes avait de prendre son vol pour ses tentatives de record, a tenu à se rendre à Nîmes et à Narbonne en auto, pour reconnaître le circuit et prendre les dernières dispositions.

La grève des chauffeurs de taxis parisiens est terminée

Paris, 11 janvier. — Comme il avait été prévu, les chauffeurs de taxi ont repris le travail ce matin, à 8 heures. On ne signale aucun incident.

Le mariage princier de Rome



LE PRINCE UMBERT ET LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ ARRIVANT AU VATICAN POUR RECEVOIR LA BÉNÉDICTION PAPALE (Wide World photos.)

Anquetil termine son plaidoyer et Mimoun Amar divertit l'assistance

Paris, 11 janvier. — Dès l'ouverture des débats, les avocats de Georges Anquetil présentent des conclusions pour que soit communiqué le rapport des experts sur la « Gazette » et que les dits experts soient cités à la prochaine audience, pour déposer, sur la réalité ou la fausseté des opérations effectuées par M^{me} Hanau pour le compte de M^{me} Anquetil. M. Cassagneau demande au tribunal de rejeter les conclusions d'Anquetil. Sans quitter son siège, le Tribunal en ordonne ainsi, joignant l'incident au fond et l'on reprend l'interrogatoire d'Anquetil sur les autres faits qui lui sont reprochés.

Il y a d'abord le fait Carrance. On sait, selon l'accusation, que Lebouys, au nom de la fondation de « La Rumeur », a fait fonder par M. Carrance, comme celui-ci refusait de payer, le fait attaqué.

On passe au fait Estivant. M. Estivant, on le sait, est fondé de pouvoirs d'une banque. Il remit, après l'assemblée générale de 1928, dix mille francs pour prix de l'insertion dans « La Rumeur », d'une note sur les décisions de cette assemblée.

On arrive au fait Gompel, administrateur d'une société et qui fut pris à partie, en juillet, par « La Rumeur ».

On demande à M. Gompel, pour commencer, 25 ou 30.000 francs. Comme M. Gompel refuse de payer, deux articles contre lui paraîtront dans « La Rumeur ».

Voici le fait Paquetement, un financier à qui Anquetil réclama 150.000 francs, puis seulement 50.000.

Une campagne ayant été commencée contre lui, M. Paquetement remit à Amar deux chèques, l'un de 10.000, l'autre de 15.000 fr. Bien entendu, Georges Anquetil accuse Amar d'avoir agit seul car, dit-il, Amar n'eut avec eux.

A 2 h. 30, on voit Mimoun Amar se rendre à sa place d'inculpé à côté de Georges Anquetil. Comme celui-ci, dans un passage de son mémoire, le définit : « Amar, animateur du changement, agent chargé de me perdre », Mimoun Amar boche la tête, salue et sourit. Georges Anquetil reprend tranquillement son manuscrit et se met à lire.

« Tout cela est mensonge », déclare-t-il en substance, selon son procédé coutumier. Enfin, Anquetil conclut : « Vous écarterez tous ces faits, dit-il, et vous n'en retiendrez aucun. »

Sur quoi, ayant plaidé longuement sa propre cause, Anquetil s'assied. Le président Gautier interroge tout de suite Mimoun Amar.

ET VOICI MIMOUN AMAR

Mimoun Amar n'a pas l'assurance ni la voix de Georges Anquetil. Il parle lentement, d'un timbre assez voilé, hésitant. Il raconte ses débuts à Paris.

Comment fit-il connaissance de Georges Anquetil ? A l'occasion d'une annonce. Anquetil avait une affaire à lancer : une mise en société de son journal. Douze millions suffisaient. C'est ainsi qu'Amar se laissa aller jusqu'à remettre 200.000 francs à Anquetil, pour une échéance.

Soudain surgit la campagne d'Anquetil contre la « Gazette du Franc ». Que faire ? Mme Hanau lui conseilla d'intervenir auprès du directeur de « La Rumeur ». Amar négocia pour 150.000 francs. « Vous avez réussi, lui déclara Mme Hanau. C'est très bien ; je pense qu'Anquetil allait exiger 400.000 fr. »

Mais voici que Mimoun Amar raconte que sa démarche auprès de M. Gompel fut spontanée.

Il était allé chez lui prendre le thé ; il ignorait à ce moment-là ce que faisait « La Rumeur ». Anquetil, dit-il, a tout ignoré des tractations de Gautier et Gompel.

Le Tribunal prendra acte de ces déclarations ; s'écrit Anquetil (sensation).

Vous reconnaissez donc qu'Amar peut parfois dire la vérité ? remarque le substitut Cassagneau, ironique. (Rires).

Amar, heureux de l'effet qu'il produit, poursuit. Il a, car il s'exprime assez mal en français, des mots malheureux. Le public rit et Mimoun Amar également. On croirait qu'on l'a amené là pour qu'il s'amuse et divertisse l'assistance.

Après le numéro comique d'Amar, voici Lebouys, grave, un peu pestuciant. Il explique qu'il était chargé de trouver des capitaux pour son journal.

Je m'en acquittais de mon mieux. Jamais le n'ai fait de merces, même volées. (Rires). J'avais consulté en Georges Anquetil. Je disais à tous : Allez-le, vous aiderez un grand cerveau. (Nouveaux rires).

Le trop tard pour entendre des témoins On lève l'audience. La suite des débats est renvoyée à jeudi prochain.

LES SOUVERAINS BELGES ONT QUITTÉ ROME

Rome, 11 janvier. — Vendredi, à 23 h. 40, les souverains de Belgique, le duc de Brabant et le comte de Flandre, sont partis pour Bruxelles, dans le train royal italien. Le départ a eu lieu sans apparat, en présence des souverains italiens, du prince et de la princesse de Piémont, qui ont salué très affectueusement la famille royale belge.

Avant leur départ de Rome, les souverains belges ont assisté, en compagnie des souverains d'Italie, à la soirée de gala donnée au Théâtre royal de Rome. Dans l'assistance figuraient les princes et les délégués venus à l'occasion des noces princières ; les membres du gouvernement, de l'aristocratie romaine ; les hauts dignitaires de l'Etat ; les membres du Corps diplomatique, etc.

Les souverains italiens et belges ont été accueillis par les hymnes nationaux des deux pays.

M^{me} Edwige Navratil est officiellement identifiée

Blarritz, 11 janvier. — Mme Edwige Navratil, à qui l'on prétendait attribuer la personnalité de Gaby Deslys, a été officiellement identifiée.

Sur mandat des services de l'Identité judiciaire, M. Pujos, commissaire central de Blarritz, a procédé à cette identification et les témoignages et papiers examinés ne laissent plus de doute. Mme Edwige Navratil est inscrite dans un petit hôtel de Blarritz depuis le 2 octobre, sous son vrai nom, ayant déclaré vouloir d'Espagne et avoir 45 ans. Ces dernières années, elle a séjourné à différentes reprises, dans de grands hôtels de Blarritz et en Espagne.

La maison de Béthanie

L'Almanach de la « Famille française », qui paraît ces jours-ci, publie, sous forme de lettre signée d'un de nos sympathiques concitoyens et adressée à M. Jacques Péricard, le héros de Verdun, sous la direction de qui cet Almanach est édité, l'article suivant. On ne le lira pas sans intérêt ni sympathie :

Mon cher ami, Vous m'avez demandé de vous adresser une page ou deux, de vous compter une courte histoire de ma province.

Je veux bien, mais une histoire toute locale celle-ci n'a pas à être insoufflée de teurs que votre almanach va chercher par tout le pays. J'espère cependant les intéresser. Car si l'héroïne de mon histoire a ses racines à Roubaix, ce n'est point à Roubaix que son œuvre a vu le jour. Tout nationale, elle fleurit sur votre département de la Seine, à Vitry.

De notre Flandre est seulement issue l'âme qui fait vivre l'œuvre. Flandre réaliste, et mystique aussi. Roubaix ne connaît que le travail, mais l'âme qui vit dans le travail, mais le travail, mais le travail, et un autre qui écrit en prose : René Bazin. Leurs yeux ont décelé l'esprit qui meut toute cette matière. Dans l'œuvre poussée hors de notre terroir, il nous plaît de reconnaître un rejet de l'arbre roubaixien, une étincelle jaillie de notre foyer et qui en propage l'ardeur et les vertus.

Je voudrais vous faire connaître « La Maison de Béthanie », fondée par Mademoiselle Allard. Un jour, une jeune femme mourait à l'hôpital, laissant au monde une fille, et un fils. « Je ne veux pas, disait la mourante en sanglotant, que ma petite fille aille à l'Assistance publique. Qui donc voudra s'occuper d'elle ? » Personne ne répondit ce jour-là. Mais, le lendemain, une personne discrète qu'on avait avertie se présenta et emporta dans ses bras la petite Simone.

Il y a chaque jour, à Paris, un nombre effrayant d'enfants abandonnés à l'Assistance publique, qui les jettent un peu plus tard dans la vie sans racines, sans traditions, sans souvenirs de tendresse.

Aux fillettes qu'elle recueille, M^{lle} Allard donne tout cela et tout d'abord une maison.

Disons bien une maison au sens où, dans son beau livre « La Maison de Béthanie », paru à Bordeaux. Le mot d'orphelinat défigurait le visage de l'œuvre. M^{lle} Allard fait des maisons, a créé de toutes pièces des foyers, des familles. Le nombre des enfants dans chaque maison est limité. Dans chacune il y aura dix enfants, à la fois le père et la mère, avec un papa et une maman qu'on ne leur changera pas et qui entendent bien les suivre, un jour à la fois, jusqu'au mariage...

Tendresse d'un cœur de femme qui s'émeut devant ces petites âmes délaissées. Mais surtout vive intuition d'une intelligence avertie pour le plus grand bonheur de son temps et de son pays, et partout et en tout l'idée familière doit être défendue et restaurée.

D'où vient cette pensée ? De l'observation quotidienne. Sans doute, mais ne peut-on pas dire surtout des profondeurs de l'âme ?

M^{lle} Allard est issue d'une vieille famille roubaixienne. Son grand-père, Jules Crombé, fut maire de Roubaix sous le Second Empire. Et sa petite-fille, revenue à Roubaix pour y porter de son œuvre, a pu voir au musée de sa ville natale, peint par Cabanel, le portrait de son aïeul en uniforme de commandant de la Garde nationale, où lui dans une passionnisme qui s'efforce d'être sévère la malice de ses yeux bruns. Il eut de nombreux frères, beaux arts et lettres, et de nombreux enfants, ses frères en eurent davantage ; l'un d'eux en eut neuf dont les descendants, pères ou mères de nombreux enfants, sont toujours à Roubaix ou aux environs. Ainsi les souvenirs d'Hélène Allard sont-ils peuplés de ronds d'enfants.

Demeurée seule dans la vie, elle a conservé le souvenir de ces heures lumineuses dont rien ne remplace la chaleur. Et elle a tenté ce miracle de refaire un arbre avec des branches tombées, de l'ordre avec les débris que sème le désordre. Dans l'idée organisatrice, se retrouve l'apport de ma province. Sous le sentiment maternel qui a reformé les bras sur les petits abandonnés, le cœur voit l'horizon d'un espoir d'avenir, une longue tradition familiale provinciale, roubaixienne et roubaixienne, qui pousse là-bas une pointe vivante, une promesse de stabilité et de fécondité.

Mais... mais en un temps où les ménages chargés de famille ont de la peine à subsister, que dire de cette lourde maison où il n'y a point de chef pour gagner la nourriture des petites ? Les difficultés financières d'une telle œuvre sont inouïes.

M^{lle} Allard a donné à son œuvre son temps, son cœur et toute sa fortune. Mais il ne faut pas laisser à l'abandon celle qui a recueilli des abandonnés.

Certainement il y aura, mon cher ami, parmi les lecteurs de l'Almanach, des âmes généreuses qui s'intéresseront à cette histoire et dont le cœur, la bourse, les pas peut-être prendront le chemin de cette « Maison de Béthanie », où règne avec la vigilance ménagère de Marthe, la confiance souriante de Marie.

Peut-être aussi y aura-t-il à Roubaix quelques cœurs sensibles et charités, voudront-ils retenir l'adresse de la « Maison de Béthanie », 1, rue Lutzglois, à Vitry.

Les prix de gros sont en sensible diminution et les prix de détail augmentent

Paris, 11 janvier. — Les services de la statistique du ministère du Travail publient dans le bulletin mensuel relatif à l'observation des prix de la vie, les indices des prix de gros et de détail pour les trois derniers mois de 1929, calculés sur la base 100 en 1914. Le prix de gros pour 45 articles ont été de 602 en octobre, de 596 en novembre et de 588 en décembre.

Les prix de détail pour cette même période ont été, par contre, de 612 en octobre, de 618 en novembre et de 614 en décembre.

244 communistes sont arrêtés au cours d'une rafle, à Berlin

Berlin, 11 janvier. — Au cours d'une rafle effectuée dans le nord de Berlin, la police a arrêté 244 communistes dont 20 femmes, et saisi de nombreuses armes à feu, des munitions, des matrasques et des poignards, échoués dans les boîtes de l'« Humboldtplatz ». Les communistes avaient l'intention de s'insurger à main armée dans une assemblée socialiste d'opposition, mais la police avait eu vent de ce plan et elle surprit les manifestants avant qu'ils aient eu le temps de réaliser leur projet.

Au cours de l'opération, qui a eu lieu à la lueur des réflecteurs de la police, plusieurs coups de feu ont été tirés. Une grande partie des personnes arrêtées ont été relâchées au cours de la nuit.

LA LOI sur les Assurances sociales

Elle sera appliquée le 5 Février déclare M. Loucheur

La Haye, 11 janvier. — C'est à la Conférence de La Haye, dit l'« Intransigeant », dans les salons de l'« Hôtel des Indes », que la question des assurances sociales est depuis trois jours traitée.

En effet, des fonctionnaires importants français du ministère des Finances et des spécialistes du budget sont allés à la demande de M. Chéron, depuis jeudi, et travaillent avec M. Loucheur.

Répondant à la question de notre confrère, M. Loucheur aurait déclaré : « Le 5 février, la loi sur les assurances sociales sera effectivement appliquée. On commencera à cette date l'immatriculation des ouvriers et des salariés comme il est prévu par la loi sur les assurances sociales. »

« Quel que soit le système employé — celui de la loi primitivement rédigée et votée le 5 avril 1928, ou seulement modifiée suivant les propositions du congrès international des soins de la Commission d'hygiène au Sénat — il faudra toujours procéder au recensement des ouvriers et salariés soumis à cette loi. C'est ce recensement qui commencera sans délai le 5 février. »

Ce travail, croit-on en haut lieu, demandera de deux à trois mois, et, au mois de mai, commenceront les versements de cotisations hebdomadaires ou mensuelles de tous ceux qui sont atteints par la loi.

Quant à M. Chéron, il aurait déclaré de son côté : « La loi sera en fait appliquée le 5 février. M. Loucheur a été très exactement et cela sera prêt. Nous discuterons avec le ministre du Travail dans quelles conditions ? C'est difficile, bien sûr ; mais le ministre du Travail s'en préoccupe activement. »

Pourquoi préférer la capitalisation à la répartition ?

La Fédération des Sociétés de Secours mutuels familiaux de la région du Nord nous communique la note suivante :

« A la suite des articles parus dans la presse concernant la constitution des retraites par le système de la répartition, nous tenons à reproduire l'avis autorisé d'un homme sérieux et compétent. »

« Au lieu d'édouard les très intéressantes explications données par cet auteur spécial dans les questions de pensions, qui établissent à l'évidence que les arguments fournis contre la capitalisation sont viciés à la base et totalement inexacts. »

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA RÉPARTITION

Le plaidoyer paru dans la presse pour défendre la méthode préconisée par le Comité de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing insiste d'une façon toute particulière, dans le paragraphe intitulé « Les retraites », sur le système de la répartition, qu'il préconise.

Il fournit l'exemple suivant exposé ainsi : « Dans les usines du Consortium, en fin d'année 1929, il y a eu 450 ouvriers âgés de 60 ans et plus. Dans cinq usines-types, représentant bien la moyenne, nous avons 6.000 ouvriers, dont 235 âgés de 60 ans et plus. Une retraite de 2.400 francs payée à chacun de ces derniers constituerait une dépense annuelle de 564.000 francs. Les salaires annuels sont de 2.400 francs par ouvrier. Les salaires annuels sont de 28.165.000 francs. »

« Nous pouvons donc dire que, pour assurer immédiatement une retraite de 2.400 francs aux ouvriers de 60 ans et plus, travaillant dans les usines du Consortium et à condition qu'on ne procède pas à la répartition, il suffirait d'une cotisation de 1,5 % sur les salaires. »

Et, plus loin, l'on ajoute : « Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la répartition ne peut mener à aucun avantage si elle n'est accompagnée de charges dans l'avenir. Le nombre des ouvriers âgés de 60 ans varie très peu d'année en année. L'appel des cotisations se faisant toujours sur les salaires payés, au bénéfice des ouvriers atteints à 60 ans, on peut dire que le coût sera exactement le même dans vingt ans qu'au cours de la première année. »

LA RÉPONSE D'UN SPÉCIALISTE

Le plaidoyer en faveur de la répartition part d'un état de fait à fin 1929 (235 retraités effectuels dont les pensions seraient payées par un prélèvement de 1,5 % des salaires) pour conclure que cette situation sera exactement la même dans vingt ans, c'est-à-dire que les pensions seront toujours alimentées exactement par un cotisation de 1,5 % des salaires.

« A la réflexion, on comprendra que cette conclusion est inadmissible. En effet, pour qu'elle fût recevable, il faudrait que les 235 retraités à fin 1929 mourussent en 1930 pour être remplacés par le nouveau groupe de 238 ouvriers qui seront retraités à fin 1930. Or, il est absolument invraisemblable que les 235 personnes âgées de 60 ans à fin 1929 mourront en 1930. Il y aura donc en 1931 une augmentation de la cotisation à fournir pour le service des pensions. Et une nouvelle augmentation se produira en 1932 et en 1933 et durant chacune des années suivantes, jusqu'à ce qu'on arrive à l'effectif moyen des retraités. »

Nous pouvons d'ailleurs prouver ce que nous avançons par un autre argument : il y a 6.000 ouvriers vivants et d'âges divers à fin 1929 et 235 âgés de 60 ans et plus ; soutenir que ce nombre restera constant, c'est-à-dire qu'il augmentera sur ce point, c'est prétendre que sur les 6.000 ouvriers il n'y en aura jamais plus de 235 qui atteindront ou dépasseront l'âge de 60 ans. Si nous regardons la table de mortalité de la Caisse nationale des Retraités, nous voyons qu'elle donne 25 ans 88.918 vivants parmi lesquels 50.883 seront encore vivants à 6